



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

22 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles



\*19016788\*

de

N° d'entreprise : **0454.561.202****Dénomination**(en entier) : **CITY FOOD**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SA**Adresse complète du siège : **CHAUSSE DE BOENDAAL 55 - 1050 IXELLES****Objet de l'acte : Siège social**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2018

L'assemblée générale accepte à l'unanimité le transfert du siège social de la société à l'adresse :

« Avenue Louise 251 à 1050 Ixelles »

L'assemblée générale mandate J. Jordens sprl / Marion de Crombrugge aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente décision, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de crombrugge  
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).